

## 3 décembre 2021 : journée internationale des droits des personnes handicapées

Cette journée internationale, créée à l'initiative de l'ONU en 1992, est l'opportunité de porter un regard sur l'emploi de ce public dans les entreprises françaises.

Une récente étude du ministère du Travail montre que la part des handicapés dans les effectifs du privé était de 3,5 % en 2019, sans changement depuis 2016, quand la loi en impose 6 % minimum !

Les discriminations à l'encontre des travailleurs handicapés sont encore trop nombreuses : le handicap restait, en 2020, pour la quatrième année consécutive, la principale cause de saisine du Défenseur des Droits.

Pour FO, la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), votée en 2018 et mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, doit redonner une véritable impulsion positive en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap dans les entreprises.

Cela étant, malgré le contexte de crise sanitaire et économique sans précédent que nous connaissons, le scénario du pire semble avoir été évité.

Les amortisseurs sociaux et les mesures mises en place par différents acteurs ont permis jusqu'à présent de préserver l'emploi des personnes en situation de handicap (grâce à l'activité partielle, aux arrêts maladie des personnes vulnérables, au développement du télétravail, aux mesures de soutien à l'activité professionnelle, aux aides spécifiques...).

Le taux de chômage de ce public est descendu un peu (à 14 % au lieu de 16 % fin juin 2021) par rapport au tout public qui est resté à 8 %. Pour FO, cette situation doit être relativisée car un certain nombre de personnes ne sont plus considérées comme étant au chômage, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles.

Par ailleurs, face à l'augmentation du nombre de licenciements pour inaptitude que nous percevons, pour FO une vigilance accrue doit être portée afin que des solutions de maintien en emploi soient trouvées afin d'éviter la désinsertion professionnelle de plus de 140 000 personnes chaque année.

En tout état de cause, les difficultés d'insertion et l'inscription durable dans le chômage de longue durée touchent particulièrement les personnes en situation de handicap, crise ou pas : 63 % des demandeurs d'emploi handicapés sont en chômage de longue durée, contre 51 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

FO demande la pleine application des obligations des employeurs par l'embauche et le maintien en emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés.

Paris, le 3 décembre 2021

Contact :

**Anne BALTAZAR**

Conseillère confédérale  
chargée du Handicap

**Secrétariat général**

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59